



PLAN MUNICIPAL
DE SÉCURITÉ CIVILE
2019



Municipalité de
Saint-Athanase



TABLE DES MATIÈRES

Section 9 – Formation et exercices

9.1	La formation	9.3
	<i>Aide-mémoire / La formation</i>	9.3
9.2	Les exercices	9.4
9.2.1	L'exercice de table	9.4
9.2.2	L'exercice fonctionnel	9.4
9.2.3	L'exercice technique	9.5
9.2.4	L'exercice terrain	9.5
9.2.5	Le programme d'exercices	9.5
	<i>Aide-mémoire / Les exercices</i>	9.6

ANNEXES

Annexe 9.1	Programme de formation en sécurité civile
Annexe 9.2	Évaluation d'une activité de formation en sécurité civile
Annexe 9.3	Exemple de programme d'exercices
Annexe 9.4	Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres



L'efficacité de la réponse aux sinistres dépend directement des connaissances et des compétences des intervenants. Chacun devrait pouvoir compter sur une formation appropriée afin de posséder les connaissances et de perfectionner les habiletés nécessaires à ses fonctions.

Des efforts constants sont à déployer pour améliorer ou maintenir la capacité de réponse de la municipalité aux sinistres. Plusieurs actions peuvent être réalisées dans cette perspective, dont la tenue d'exercices. Ceux-ci constituent l'un des seuls moyens de vérifier la fonctionnalité des mesures établies et d'en évaluer les forces et les faiblesses. En plus de représenter une source d'apprentissage essentielle, ils permettent d'apporter des correctifs qui peuvent être déterminants au moment d'un sinistre.

9.1 La formation

La formation des intervenants municipaux auxquels des tâches sont confiées dans le cadre de la préparation aux sinistres s'avère un élément clé d'une gestion efficace des sinistres.

L'élaboration d'un programme de formation municipal portant sur la sécurité civile, qui tient compte des ressources disponibles, est un facteur de succès à cet égard.

Un « **Programme de formation en sécurité civile** » se retrouve à l'Annexe 9.1 et une « **Fiche d'évaluation d'une activité de formation en sécurité civile** » se retrouve à l'Annexe 9.2.

Aide-mémoire La formation



ÉTABLIR un programme de formation municipal portant sur la sécurité civile afin que les membres du conseil municipal et de l'OMSC ainsi que les personnes susceptibles d'occuper le rôle de coordonnateur de site, notamment, disposent des connaissances requises et perfectionnent les habiletés nécessaires à leurs fonctions dans le contexte d'un sinistre.

ASSURER le suivi et la mise à jour du programme établi.

9.2 Les exercices

Les exercices ont pour but de mettre en pratique les mesures de préparation prévues pour répondre à un sinistre. Ils servent à valider leur fonctionnalité ainsi qu'à déterminer leurs forces et les éléments qui requièrent certains ajustements.

En réalisant des exercices, la municipalité peut ainsi :

- évaluer le fonctionnement de sa structure de réponse aux sinistres, en l'occurrence l'OMSC, et l'applicabilité des mesures établies;
- permettre aux intervenants de s'approprier leur rôle ainsi que de connaître les autres intervenants et leurs fonctions;
- favoriser la collaboration entre les intervenants municipaux et ceux d'autres organismes;
- accroître les compétences des intervenants (acquisition de connaissances, développement d'habiletés et d'attitudes, etc.)
- obtenir des renseignements permettant d'accroître sa capacité de réponse aux sinistres.

On distingue généralement quatre grands types d'exercice : l'exercice de table, l'exercice fonctionnel, l'exercice technique et l'exercice terrain.

9.2.1 L'exercice de table

L'exercice de table s'effectue en salle avec les intervenants concernés par la réponse aux sinistres. Il a pour but d'échanger sur une situation simulée. Il porte sur l'examen de problèmes et sur la recherche de solutions. Il ne requiert aucun déploiement de ressources sur le terrain.

9.2.2 L'exercice fonctionnel

L'exercice fonctionnel est mené en temps réel à partir d'un scénario durant lequel l'organisation simule l'activation de son centre de coordination. Il permet d'examiner les mécanismes de coordination et de circulation de l'information ainsi que la connaissance des procédures par les intervenants appelés à travailler dans ce centre. Il sert aussi à vérifier le fonctionnement du matériel et des équipements.



9.2.3 L'exercice technique

L'exercice technique, également conduit en temps réel, offre à l'organisation l'occasion de mettre en pratique une ou plusieurs procédures établies dans le contexte de sa préparation aux sinistres. Ce type d'exercice ne requiert pas d'élaborer un scénario de sinistre.

9.2.4 L'exercice terrain

L'exercice terrain vise à simuler, dans des conditions réalistes nécessitant une mise en scène, les interventions opérationnelles de l'organisation ainsi que celles de ses partenaires et même, éventuellement, des citoyens. Les participants sont appelés à réagir comme ils le feraient lors d'un sinistre réel.

9.2.5 Le programme d'exercices

À l'instar de ce qu'il en est pour la formation, la municipalité entend élaborer un programme d'exercices et à le mettre en œuvre en fonction de l'horizon établi.

Un tel programme permettra, notamment :

- d'intégrer la tenue d'exercices dans la gestion courante de la municipalité et de fournir des ressources en conséquence;
- de valider les mesures de préparation mises en place, selon l'échéance fixée;
- d'optimiser l'efficacité des exercices menés en s'assurant qu'ils conduisent au perfectionnement de toutes les mesures en place.

Ce programme peut inclure les exercices organisés par la municipalité de même que ceux auxquels elle est appelée à participer. Sa mise en œuvre peut notamment dépendre de la disponibilité des ressources humaines, matérielles et budgétaires. Par ailleurs, il importe de considérer que des exercices non prévus au programme peuvent tout de même être effectués.

Le programme d'exercice de la municipalité est établi en :

- déterminant les modalités ou procédures de réponse aux sinistres à exercer et en définissant les objectifs pour chacune d'elles;
- déterminant les types d'exercices à réaliser;
- désignant les personnes devant y participer;
- désignant un responsable et en mettant en place un comité organisateur; établissant un calendrier de réalisation.

Un exemple de « **Programme d'exercices** » se retrouve à l'Annexe 9.3 et une « **Fiche de types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres** » se retrouve à l'Annexe 9.4

Aide-mémoire Les exercices



ÉTABLIR et mettre en œuvre un programme d'exercices municipal portant sur la sécurité civile.

RÉDIGER des rapports d'exercice et assurer le suivi des recommandations émises.

ANNEXE 9.2



Informations sur l'activité de formation

Titre : _____

Date : _____

Lieu : _____

Fournisseur : _____

Participant

Nom : _____

Fonction : _____

Nombre d'années d'expérience dans des fonctions liées à la sécurité civile : _____

Atteinte des objectifs

Quels étaient vos objectifs en vous inscrivant à cette activité de formation? _____

Cette activité de formation vous a-t-elle permis d'atteindre ces objectifs? Oui Non

Commentaires : _____

Évaluation globale

Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait de cette activité de formation? Oui Non

Vous a-t-elle permis d'accroître vos compétences? Oui Non

La recommanderiez-vous? Oui Non

À la suite de votre participation à cette activité de formation, estimez-vous être en mesure d'assumer les tâches qui vous ont été confiées dans le plan de sécurité civile de la municipalité? _____

Le cas échéant, quelle(s) autre(s) activité(s) de formation vous serai(en)t utile(s) pour accomplir ces tâches? _____

Commentaires : _____



(ANNEXE 9.3)

Exemple de programme d'exercices

Modalités ou procédures	Objectifs visés	Type d'exercice	Personnes (fonction) impliquées par l'exercice	Responsable(s) de l'organisation	Dates prévues	Date de réalisation	Commentaires	Réurrence souhaitée
Alerte et mobilisation des intervenants	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'essai le schéma d'alerte Valider les coordonnées de la liste de mobilisation municipale 	Exercice technique	<ul style="list-style-type: none"> Maire Coordonnateur municipal de la sécurité civile Membres de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) 	Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut (en alternance)	01-05-2019 15-06-2020 23-02-2021 27-03-2022 18-07-2023 ...		Peut être combiné à la réalisation des autres exercices.	Annuelle
Mécanismes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les membres de l'OMSC connaissent bien leur rôle S'assurer que les liens entre les intervenants se trouvent au centre de coordination ou sur le site se font bien 	Exercice de table	<ul style="list-style-type: none"> Maire Coordonnateur municipal de la sécurité civile Membres de l'OMSC Coordonnateur de site 	Comité municipal de la sécurité civile avec le soutien de la MRC	17-09-2019		Les substituts agissent à titre d'observateurs.	
Centre de coordination Mécanismes de coordination	<ul style="list-style-type: none"> Ouvrir le centre de coordination et vérifier si l'opération bien 	Exercice fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur municipal de la sécurité civile Responsable de la mission Administration Membres de l'OMSC 	Coordonnateur municipal de la sécurité civile	10-10-2021		Le prochain exercice fonctionnel sera réalisé au centre de coordination substitut. Les substituts agissent à titre d'observateurs.	
Centre des opérations d'urgence sur le site	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un sauvetage terrain avec déversement de matières dangereuses 	Exercice terrain	<ul style="list-style-type: none"> Coordonnateur de site (directeur du service incendie) Autres intervenants (pompiers, policiers, ambulanciers) 	Adjoint du directeur du service incendie	05-06-2023		Partenaires participants : centres intégrés de santé et de services sociaux, Sûreté du Québec, municipaux voisins, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, etc. Le maire et le coordonnateur municipal de la sécurité civile sont invités comme observateurs.	

(Annexe 9.4)

Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres

Modalités ou procédures	Types d'exercices				Exemples de personnes (fonctions) pouvant être visées par l'exercice
	Exercice de table ⁱ	Exercice technique ⁱⁱ	Exercice fonctionnel ^{iv}	Exercice terrain ^v	
Mécanismes de coordination pour la réponse aux sinistres (organisation municipale de la sécurité civile et coordination des opérations sur le site d'un sinistre)	✓	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut ■ Responsables de mission ■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site
Modalités d'ouverture et de fonctionnement du centre de coordination	✓	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut ■ Responsable de la mission <i>Administration</i>
Modalités d'ouverture et de fonctionnement d'un centre des opérations d'urgence sur le site	✓	✓		✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site ■ Responsables des principales organisations susceptibles d'être mobilisées sur le site d'un sinistre
Procédures d'alerte et de mobilisation des intervenants	✓	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membres de l'organisation municipale de la sécurité civile
Procédures d'alerte à la population sans la participation des citoyens	✓	✓		✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maire ■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut ■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site ■ Personnel assumant des fonctions liées aux procédures d'alerte à la population



SUITE

Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres

Modalités ou procédures	Types d'exercices				Exemples de personnes (fonctions) pouvant être visées par l'exercice
	Exercice de table ¹	Exercice technique ²	Exercice fonctionnel ³	Exercice terrain ⁴	
Procédures d'alerte à la population impliquant la participation des citoyens		✓		✓	<ul style="list-style-type: none">■ Maire■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut■ Responsable et personnel de soutien de la mission <i>Communication</i>■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site■ Personnel assumant des fonctions liées aux procédures d'alerte à la population■ Citoyens
Procédures d'évacuation ou de mise à l'abri sans la participation des citoyens	✓				<ul style="list-style-type: none">■ Maire■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut■ Responsable de la mission <i>Sécurité des personnes et protection des biens</i>■ Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>■ Responsable de la mission <i>Transport</i>■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site

SUITE

Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres

Modalités ou procédures	Types d'exercices				Exemples de personnes (fonctions) pouvant être visées par l'exercice
	Exercice de table ⁱ	Exercice technique ⁱⁱ	Exercice fonctionnel ⁱⁱⁱ	Exercice terrain ^{iv}	
Procédures d'évacuation ou de mise à l'abri impliquant la participation des citoyens				✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Maire ■ Coordonnateur municipal de la sécurité civile et substitut ■ Responsable et personnel de soutien de la mission ■ Sécurité des personnes et protection des biens ■ Responsable et personnel de soutien de la mission ■ Communication ■ Responsable et personnel de soutien de la mission ■ Services aux personnes sinistrées (évacuation) ■ Responsable et personnel de soutien de la mission ■ Transport ■ Personnes susceptibles d'occuper la fonction de coordonnateur de site ■ Citoyens
Modalités d'ouverture et de fonctionnement d'un centre de services aux personnes sinistrées et d'hébergement temporaire et gestion des services aux personnes sinistrées	✓	✓		✓	<ul style="list-style-type: none"> ■ Responsable et personnel de soutien de la mission ■ Services aux personnes sinistrées



SUITE

Types d'exercices selon les modalités ou les procédures de réponse aux sinistres

- i Les participants à un exercice peuvent varier selon le type d'exercice, les objectifs de celui-ci et son envergure.
- ii L'exercice de table réunit en salle les intervenants concernés par la réponse aux sinistres afin de discuter d'une situation simulée. L'activité porte sur l'examen de problèmes et sur la recherche de solutions; aucun déploiement de ressources sur le terrain n'est requis pour la réalisation de ce type d'exercice.
- iii L'exercice technique a lieu en temps réel. Durant ce type d'exercice, l'organisation met en pratique une ou plusieurs procédures établies dans le contexte de sa préparation aux sinistres. Il ne requiert pas l'établissement préalable d'un scénario de sinistre.
- iv L'exercice fonctionnel a lieu en temps réel. Il est mené à partir d'un scénario préétabli et durant lequel une organisation simule l'activation de son centre de coordination. Ce type d'exercice permet d'examiner les mécanismes de coordination et de circulation de l'information ainsi que la connaissance des procédures par les intervenants appelés à travailler dans ce centre; il permet également de vérifier le fonctionnement du matériel et des équipements qui s'y trouvent.
- v L'exercice terrain permet de simuler, dans des conditions réalistes nécessitant une mise en scène, les interventions opérationnelles d'une organisation, celles de ses partenaires et, éventuellement, des citoyens. Dans le contexte de ce type d'exercice, les participants sont appelés à réagir comme ils le feraient lors d'un sinistre réel.